

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

### Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- > Composition légale du conseil municipal : 27
- > Nombre de conseillers en exercice : 27
- > Nombre de conseillers présents : 22
- > Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2023-129 FINANCES : Ouverture anticipée des crédits 2024 (tous les budgets confondus)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 26	Abstentions : 5*	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0

\*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Emilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : [mairie@bessieres.fr](mailto:mairie@bessieres.fr) [www.bessieres.fr](http://www.bessieres.fr)



Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport suivant :

Il est rappelé à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi qu'aux restes à réaliser. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, dès à présent et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023.

Il est donc proposé d'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2023 pour les investissements (hors reports, hors dette et hors imputations d'ordre) selon le tableau ci-dessous :

Budget commune :

Opérations	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2022	Total Budget	Crédit 2024
2201	ACHATS MATERIELS	- €	- €	4 686,89 €	4 686,89 €	- €
2202	ENTRETIEN PATRIMOINE RENOVATION ENERGETIQUE	- €	- €	83 420,44 €	83 420,44 €	- €
2203	TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX	- €	- €	1 140,00 €	1 140,00 €	- €
2204	ETUDES AVANT PROJET	9 000,00 €	- €	50 220,00 €	59 220,00 €	2 250,00 €
2207	CREATION MAISON DE SANTE	1 446 900,00 €	1526825,44	110 704,00 €	30 778,56 €	0,00 €
2208	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	129 000,00 €	- €	30 000,00 €	159 000,00 €	32 250,00 €
2209	TRAVAUX TERRAINS DE SPORT	9 000,00 €	- €	- €	9 000,00 €	2 250,00 €
2211	AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €
2213	AGGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	2 146 200,00 €	- €	97 577,56 €	2 243 777,56 €	536 550,00 €
2301	ACQUISITIONS DIVERSES	216 550,00 €	- €	- €	216 550,00 €	54 137,50 €
2302	ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE	151 000,00 €	- €	- €	151 000,00 €	37 750,00 €
2303	VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME	62 000,00 €	- €	- €	62 000,00 €	15 500,00 €
2305	ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00 €			500 000,00 €	125 000,00 €



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 031-213100662-20231213-DL2023\_129-DE

			- €			
					- €	
2306	DEPLOIEMENT VIDEO PROTECTION ET SECURITE	60 000,00 €	- €	- €	60 000,00 €	15 000,00 €
2307	RENOVATION PISCINE MUNICIPALE	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	12 500,00 €
2308	RENOVATION ENERGETIQUE DES ESPACES COMMU	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €	25 000,00 €
2309	CONTROLE D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX	60 000,00 €	- €	- €	60 000,00 €	15 000,00 €

Budget Cuisine centrale :

Opérations	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2022	Total Budget	CREDIT 2024
230101	Achat matériels cuisine centrale	76 659,88 €	- €	- €	76 659,88 €	19 164,97 €

Budget Centre de formation des apprentis (CFA) :

Chap./Articles	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2022	Total Budget	CREDIT 2024
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	5 556,46 €	5 556,46 €	- €
21	Immobilisations corporelles	303 533,43 €	- €	3 200,00 €	306 733,43 €	75 883,36 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en février 2024 ;*

*Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les restes à réaliser, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 21/12/2023

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 21/12/2023



*[Handwritten signature]*

